

Séjour d'intégration des élèves de 6^{ème} Quiberon

Argentré du Plessis, le 11/07/23

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif du collège, **un séjour d'intégration** est organisé pour les élèves de sixième à la mi-septembre dans une station balnéaire où, encadrés par leurs professeurs et des éducateurs de la vie scolaire, il leur sera proposé des activités de découverte du milieu et des animations sportives.

L'accueil est au cœur de notre charisme Lasallien et l'expérience des années passées nous a conforté dans la pertinence de favoriser **la connaissance entre élèves** provenant de dix communes différentes dès le début d'année. La **confiance** entre élèves et adultes est également un objectif essentiel qui va poser les bases de dix mois de travail en commun.

Pour des raisons de capacité d'accueil du centre, le groupe d'élèves de sixième sera séparé en deux.
Le premier groupe partira le **lundi 18 septembre** à 8h30 et reviendra le **mercredi 20 septembre** vers 16h30.
Le deuxième groupe partira le **mercredi 20 septembre** à 8h30 et reviendra le **vendredi 22 septembre** vers 16h30.

Lieu du séjour	Hébergement	Transport	Coût du séjour
Quiberon (Morbihan)	Centre « Rêves de mer »	Car, Transports Le Pape	175 €

Programme envisagé

Activités sportives / nautiques et activités pédagogiques ainsi que des jeux, veillées de coopération.

Formalités administratives

Vous devrez nous fournir le certificat « pass-nautique » (délivrée en piscine) ou « l'attestation scolaire de savoir-nager en sécurité » (délivrée par l'école primaire) en version numérique et remplir l'autorisation parentale et l'inscription de paiement ci-jointes.

Equipement à prévoir

Prendre connaissance de la feuille « ma valise classe de mer ».

Réunion de présentation du séjour : **Lundi 11 septembre à 18h30**

Coût du séjour

Ce prix inclut le voyage aller-retour, l'hébergement, les repas, les activités sportives et de découverte.
87 € 50 payable sur octobre et novembre.

L'APEL, association des parents d'élèves, prévoit l'attribution d'une aide de 18 euros pour ce séjour (le coût réel du séjour est de 193 euros).

En cas de maladie empêchant votre enfant de participer au voyage ou en cas d'événement familial grave, seul un remboursement partiel pourra être effectué (des frais sont déjà engagés pour le transport et l'hébergement).

Nous sommes conscients que ce projet peut entraîner des difficultés financières pour certaines familles. Si cela est votre cas, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec M. SOURICE, chef d'établissement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les professeurs du niveau 6^{ème}

Mme Bourguignon, coordinatrice de 6^è

La direction

Ma valise pour Quiberon

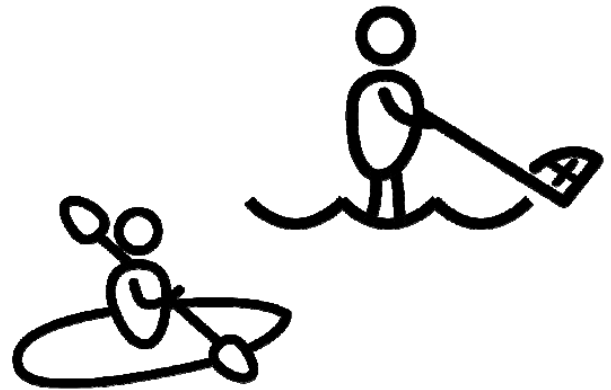
Vêtements :

Veillez à n'emporter que des vêtements pratiques, peu coûteux et peu fragiles

- Sous-vêtements, chaussettes
- 1 Pull et 1 Polaire
- 1 Jean, 1 survêtement et 1 short
- Tee-shirts à manches longues et à manches courtes
- 1 pyjama
- Casquette
- Maillot de bain pour le raft de mer et le wave-ski
- 1 Coupe-vent (type K-way).

Toilette :

- *les draps sont fournis par le centre*
- une trousse de toilette
- dentifrice, brosse à dents
- gel douche, shampooing
- brosse à cheveux, élastiques pour attacher les cheveux longs
- une serviette de toilette + une autre serviette pour les activités nautiques



Chaussures :

- chaussures de sport (pour la marche et les activités sportives) (partir avec aux pieds)
- vieilles baskets ou chaussures nautiques (chaussures fermées, avec semelle pouvant aller dans l'eau)
- chaussons ou claquettes

Autres :

- 1 goûter pour l'aller
- 1 sac-à-dos
- 1 gourde
- 1 montre pour gérer son temps et être à l'heure aux activités et rassemblements
- appareil photo à usage unique (facultatif)
- crème solaire
- lunettes de soleil qui protègent du soleil et aussi du sable en cas de vent
- 1 livre de chevet, 1 jeu de société de poche ou un jeu de cartes

Ne pas emporter :

Objets de valeur (chaîne, gourmette, téléphone portable, jeux vidéos, tablette, enceintes portables, etc), déodorant en spray. Les bonbons et friandises sont interdits.

Petit conseil :

Veillez à marquer aux noms et prénoms tous les vêtements des enfants ainsi que l'intérieur des chaussures, sans oublier les produits de toilette, les appareils photos. Préparez la valise en compagnie de votre enfant pour qu'il sache ce que vous y avez mis ! Il retrouvera d'autant mieux ses affaires lors du séjour.



TOUT DOIT RENTRER DANS UNE VALISE CABINE

Inscription et paiement

à compléter au plus tard pour le **21** Août 2023 / Coût du séjour : **175 € ***

NOM Prénom (de l'élève)

INSCRIPTION

Nous avons bien pris connaissance des modalités du séjour de notre enfant à Quiberon.

PAIEMENT

VEUILLEZ INDIQUER CI-DESSOUS VOTRE SITUATION :

Nous prenons entièrement à notre charge les frais du séjour

Nous bénéficions d'une aide versée directement au collège (Comité d'Entreprise, MSA, etc...)

Précisez laquelle Montant

Il nous reste donc à verser personnellement la somme de

Merci de noter ci-dessous votre choix de règlement :

En 2 fois par prélèvement automatique : 87 € 50 en octobre, 87 € 50 en novembre.

En 2 fois par chèque bancaire à l'ordre de « *OGEC La Salle St Joseph* » 87 € 50 en octobre 87 € 50 en novembre.
Vous fournirez les deux chèques en indiquant au dos du chèque la date d'encaissement au professeur principal le jour de la rentrée.

*Sous réserve d'une augmentation des prestations.

En cas de difficultés financières un rendez-vous peut être demandé auprès de M. Sourice, chef d'établissement.

A Le

Signature des Parents ou du responsable légal

Argentré du Plessis, le 11/07/23

Autorisation parentale à compléter pour le 21 août

1 - AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (NOM – Prénom)

Adresse complète

N° Tél. où l'on peut vous joindre en cas d'urgence

agissant en qualité de (1) père, mère, parents, exerçant le droit de garde, tuteur,

autorise ma fille / mon fils (1)

Classe

à participer au voyage organisé par le Collège La Salle Saint Joseph d'Argentré du Plessis à Quiberon du 18-09-2023 au 20-09-2023 ou du 20-09-2023 au 22-09-2023 (1) déplacement qui s'effectuera en car.

(1) Barrer la mention inutile

2 - DECHARGE MEDICALE ET AUTORISATION

Problèmes particuliers :

- Allergies

- Soins médicaux

- Médicaments à prendre (l'ordonnance sera à joindre avec le traitement)

- Régime alimentaire

Si votre enfant gère lui-même son traitement régulier, merci de nous fournir l'ordonnance ainsi qu'une attestation stipulant que vous l'autorisez à gérer seul son traitement (A donner au professeur principal le jour du départ). Dans le cas contraire, un adulte se chargera de lui administrer son traitement.

3 - ENGAGEMENT

Il est entendu que le règlement du Collège La Salle Saint-Joseph continue à s'appliquer pendant les voyages et sorties.

C'est pourquoi, je m'engage à respecter le règlement lors du voyage.

- Ainsi,
- je respecterai toutes les consignes données par les accompagnateurs y compris celles qui concernent les temps libres,
 - je maintiendrai le car dans un bon état de propreté et d'ordre,
 - je me comporterai avec politesse et respect tant dans le groupe et envers les accompagnateurs qu'envers les personnes du centre Rêves de mer,
 - je ne participerai à aucune sortie qui ne serait pas organisée par les accompagnateurs,

Tout manquement à ce règlement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'au rapatriement d'autorité (à la charge des parents)

A

le

Signature de l'élève

Signature des parents ou du responsable légal

Séjour d'intégration des élèves de 6^{ème} Quiberon

Argentré du Plessis, le 11/07/23

A retourner pour le 21 août 2023 par voie numérique

Madame, Monsieur,

Un séjour d'intégration sera proposé à votre enfant entrant en sixième à la rentrée. Il se déroulera à Quiberon (56) :
- du 18 au 20 septembre (pour 3 classes) ou
- du 20 au 22 septembre (pour 3 autres classes).

Votre enfant se verra proposer des animations de découverte du milieu et des animations sportives.
Pour pratiquer les activités sportives nautiques, il est impératif de fournir « l'attestation scolaire du savoir-nager en sécurité » (délivrée par l'école primaire) **ou** de valider un pass-panique en piscine (modèle ci-dessous). Il est donc indispensable que vous fournissiez un de ces deux documents pour le 21 août.

La piscine de Vitré et celle de La Guerche-de-Bretagne sont habilitées à faire passer le pass-panique (ce dernier est beaucoup plus facile à réussir que le test scolaire du savoir nager). Si vous devez le faire passer à votre enfant, nous vous demandons de le faire au cours des vacances d'été en spécifiant que vous venez **à titre individuel**.

Cordialement.
La Direction

✂ ✂ ✂ à découper afin de le présenter à la piscine au titre d'un **TEST INDIVIDUEL POUR UN CAMP** ✂ ✂ ✂ ✂ ✂



TEST DE NATATION ANTI-PANIQUE

Arrêté du 25 avril 2012

portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles

Je soussigné(e), Maître-Nageur Sauveteur, atteste que :
l'enfant né(e) le :, est capable de :

- ▶ effectuer un saut dans l'eau,
- ▶ réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
- ▶ réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,
- ▶ nager sur le ventre pendant vingt mètres,
- ▶ franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

- ▶ Dans les cas prévus en annexe au présent arrêté, ce test peut être réalisé avec une brassière de sécurité.
- ▶ Ce document est délivré par une personne répondant aux conditions prévues aux 1^o, 2^o et 3^o de l'article R. 227-13 susvisé dans les disciplines suivantes : canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyoning, surf de mer et natation, ou par une personne titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Observations :

Fait à : Le

Signature du M.N.S et cachet de l'établissement :

N° de diplôme :